



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ECOLE DE SAMEON

FICHE d'INSCRIPTION TAP Année scolaire 2015 - 2016

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Section/Classe :

- Assistera aux activités du temps périscolaire (T.A.P.) du mardi de 13h30 à 16h30**
- N'assistera pas aux activités du temps périscolaire (T.A.P.) du mardi de 13h30 à 16h30**

Documents à joindre au dossier :

- Fiche famille et fiche enfant
- Fiche sanitaire avec la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé (ou certificat du médecin)
- Règlement intérieur TAP signé
- Participation financière de 15€ par enfant par chèque à l'ordre de TAPS





TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ECOLE DE SAMEON

FICHE FAMILLE TAP Année scolaire 2015 - 2016

Nous vous remercions de bien vouloir remplir une **Fiche famille** et une **Fiche enfant** pour chaque enfant.

Nom, Prénom de la **mère** et adresse :

.....
.....

Nom, Prénom du **père** et adresse :

.....
.....

Nom et Prénom du responsable légal de l'enfant (si différent du père/de la mère) :

.....

	Mère	Père
Tél domicile		
Tél portable		
Tél professionnel		
E-mail		

Autres **personnes à contacter** en cas d'accident

..... / / / /
..... / / / /

Nom, Prénom, adresse et téléphone du **médecin traitant**

.....
..... / / / /

Nom de la **société d'assurance** responsabilité civile extrascolaire :

N° de contrat :

Nom, Prénom et téléphone des **personnes autorisées à reprendre l'enfant** (autre que les parents)

..... / / / /
..... / / / /

Fait à, le / /

Signature du père et de la mère ou du représentant légal



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ECOLE DE SAMEON

FICHE ENFANT TAP Année scolaire 2015 - 2016

Nom et Prénom de l'enfant :

Adresse (si différent des parents) :

CP : Ville :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Classe en 2013-14 :

Responsabilités

Je soussigné(e) Madame / Monsieur (rayez la mention inutile)

- autorise
- n'autorise pas

Mon enfant à repartir seul à 16h30

- autorise
- n'autorise pas

L'intervenant à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent en cas d'accident grave.

- autorise
- n'autorise pas

Que mon enfant soit pris en photo et/ou filmé.

- autorise
- n'autorise pas

Que l'image de mon enfant soit diffusée dans le journal communal, sur le site internet de la commune ou de la communauté de communes.

- autorise
- n'autorise pas

Mon enfant à prendre le bus pour une activité hors de la commune.